

qu'exerce sur elle le prieuré, et un changement du nom qui le rendra plus conforme à ses fonctions.

Je puis signaler que le bill a été longuement étudié par un comité spécial présidé par M. le brigadier G. E. Beament, C.R., d'Ottawa, qui sera disponible quand le bill en sera à l'étape de l'étude en comité. Je demande respectueusement qu'on accepte à l'unanimité que le bill subisse la deuxième lecture.

(Texte)

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, je désire faire quelques brèves observations relativement au bill S-5, dont j'ai pris connaissance il y a quelques minutes seulement, et dont nous n'avons malheureusement pas encore la traduction française.

Ayant déjà été médecin de l'Association ambulancière Saint-Jean, de même que mon père, je crois que nous n'avons qu'à nous féliciter d'avoir fait partie d'un organisme qui a rendu de si grands services au Canada.

Étant donné que je n'ai pas eu le temps d'étudier le projet de loi, je suggère que nous adoptions la motion précédant la deuxième lecture, quitte à demander des renseignements additionnels, si nécessaire, au stade du comité.

(Traduction)

(Adoption de la motion, suivie de la 2^e lecture du bill qui est déferé au comité permanent des bills privés en général.)

LA LOI SUR LES LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA

MODIFICATION CONCERNANT LE NOM DE LA COMPAGNIE—ADOPTION DES AMENDEMENTS DU SÉNAT

M. Jean Chrétien (Saint-Maurice-Lafleche) propose la 2^e lecture et l'adoption des amendements apportés par le Sénat au bill n° C-2, concernant la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'avais proposé que la motion soit appuyée par moi. En conséquence, je me demande pourquoi vous n'avez pas donné suite à ma suggestion.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député reconnaît qu'il soulève la question un peu tard, étant donné que j'avais déjà reconnu l'honorable député de Shelburne-Yarmouth-Clare (M. Armstrong).

M. Pigeon: J'ai bien dit «secondé par Pigeon».

[M. Matheson.]

(Traduction)

(La motion est adoptée et les amendements, lus pour la 2^e fois, sont adoptés.)

LE DIVORCE

MESURE TENDANT À MODERNISER LE RÉGIME DE DISSOLUTION ET D'ANNULATION DU MARIAGE

L'ordre du jour appelle: Bills d'intérêt public.

Deuxième lecture du Bill C-5, Loi concernant la dissolution et l'annulation du mariage au Canada.—M. Peters.

M. Knowles: Réservé.

M. l'Orateur suppléant: A la demande du gouvernement, l'article est réservé.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je comprends qu'il est peut-être un peu tard pour invoquer le Règlement, mais j'appelle votre attention sur le fait que nous avions demandé la version française du bill S-2 proposé par l'honorable député de Saint-Maurice-Lafleche (M. Chrétien), et l'on vient de m'informer qu'il n'y a pas d'exemplaires français. Je me demande vraiment ce que le gouvernement entend par bilinguisme intégral!

M. l'Orateur suppléant: On m'informe que le texte français des amendements figure à la page 96 des procès-verbaux du 13 mars.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, lorsqu'un bill est de nouveau soumis à la Chambre, à la suite d'amendements proposés par l'autre endroit, n'est-ce pas la coutume d'avoir le bill dans les deux langues?

M. l'Orateur suppléant: Non, ce n'est pas la coutume.

(Traduction)

LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE TENDANT À CRÉER LE POSTE DE COMMISSAIRE PARLEMENTAIRE

M. R. N. Thompson (Red-Deer) propose la 2^e lecture du bill n° C-7 créant le poste de commissaire parlementaire.

—Monsieur l'Orateur, la présente mesure est semblable au bill C-19, présenté l'an dernier mais rejeté par Votre Honneur parce qu'il aurait entraîné la dépense de fonds publics. Elle ressemble aussi au bill n° 98 présenté l'année précédente. Le présent projet de loi a été modifié de manière à n'entraîner aucune dépense de deniers publics.

Deux motifs m'incitent à en saisir la Chambre. Tout d'abord, je possède des connaissances personnelles sur le rôle que joue